



# Code Pénal



---

**DarkRP : Charte de sanction gendarmerie ainsi que GIGN**

Classification du document : **Public**

---

*Cette charte de peine d'emprisonnement sera modifiée petit à petit, nous vous demandons de la respecter sous peine d'un avertissement quelconque par les membres de la modération (Les staffs).*

## **CODE PÉNAL DE LA VILLE LABAGUETTERP**



*(En Vigueur depuis le xx/03/2024)*



# Code Pénal



## Sommaire :

Chapitre 1 ..... Page 2 & 3

Chapitre 2 ..... Page 4 & 5

Chapitre 3 ..... Page 5

Chapitre 4 ..... Page 6 & 7



# Code Pénal



---

**DarkRP : Charte de sanction gendarmerie ainsi que GIGN**

Classification du document : **Public**

---

## Chapitre 1 : Général

- Article 1. Outrages ou insultes :
  - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 1 an de prison.
- Article 2. Faux Appel :
  - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 1 an de prison.
- Article 3. Refus d'obtempérer :
  - Si l'amende est payée : 2 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 4 ans de prison.
- Article 4. Aide un suspect :
  - Si l'amende est payée : 2 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 4 ans de prison.
- Article 5. Menace :
  - Si l'amende est payée : 1 an de prison
  - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.



# Code Pénal



- Article 6. Vols (Voiture ou bien) :
  - Si l'amende est payée : 1 an de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.

## Chapitre 2 : Trafic

- Article 1. Conduite dangereuse :
  - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.
- Article 2. Brûle un feu-rouge :
  - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.
- Article 3. Demi-tour illégal :
  - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.
- Article 4. Excès de vitesse de plus de 50km/h :
  - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.
- Article 5. Course de rue illégale :
  - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.



# Code Pénal



- Article 6. Stationnement illégal :
  - Si l'amende est payée : Amende à mettre sur le véhicule concernée
  - Si l'amende n'est pas payée : Amende à mettre sur le véhicule concernée

## Chapitre 3 : Drogue

- Article 1. Production de drogue :
  - Si l'amende est payée : 3 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 6 ans de prison.
- Article 2. Consommation de drogue :
  - Si l'amende est payée : 2 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 4 ans de prison.
- Article 3. Vente de drogue :
  - Si l'amende est payée : 2 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 5 ans de prison.
- Article 4. Consommation d'alcool sur la voie public :
  - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 1 an de prison.



# Code Pénal



## Chapitre 4 : Armes & Agressions

- Article 1. Arme illégale :
  - Si l'amende est payée :
    - Arme Blanche : 1 an de prison.
    - Arme à feu : 3 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée :
    - Arme Blanche : 3 ans de prison.
    - Arme à feu : 6 ans de prison.
  
- Article 2. Port arme en publique :
  - Si l'amende est payée :
    - Arme Blanche : 2 ans de prison.
    - Arme à feu : 4 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée :
    - Arme Blanche : 4 ans de prison.
    - Arme à feu : 7 ans de prison.
  
- Article 3. Agression :
  - Si l'amende est payée : 4 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 7 ans de prison.
  
- Article 4. Meutre :
  - Si l'amende est payée : 8 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.



# Code Pénal



- Article 5. Kidnaping :
  - Si l'amende est payée : 6 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.
- Article 6. Entrée par effraction :
  - Si l'amende est payée : 3 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 6 ans de prison.
- Article 7. Braquage :
  - Si l'amende est payée : 7 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.
- Article 8. Prise d'otage :
  - Si l'amende est payée : 8 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.
- Article 9. Fabrication d'argent :
  - Si l'amende est payée : 5 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.
- Article 10. Minage illégal de BitCoins :
  - Si l'amende est payée : 5 ans de prison.
  - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.

**Cordialement : Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale**